



Syndicat CGT des Cheminots Actifs et Retraités de la Sarthe



info Luttons Le Mans
16ème jour de grève

N°11

Mercredi 8 Juin 2016



La grève continue

CCN, où en est-on ?

Ce 8 juin marque la fin de la période de signature de la CCN (accord de branche). Le comportement du patronat a consisté à figer inutilement les négociations durant 18 mois, et à bloquer toutes réelles avancées du texte lors des dernières tables rondes. La CGT ne signera donc pas ce texte en l'état, la question de sa dénonciation est clairement posée.

Projet d'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail.

L'entreprise a refermé les discussions, après une ultime négociation sous la pression le 6 juin. Elle soumet désormais le texte à la signature. L'action déterminée des cheminots en grève a permis une réelle réécriture du projet. Une véritable version du projet d'accord acte de nets progrès. Cependant, comme nous l'avons écrit hier, des points très inquiétants subsistent (Cf. art.49). Ce texte doit maintenant être pesé par toutes et tous.



La CGT, dernier rempart de la démocratie.



L'écart entre la CCN et l'accord d'entreprise s'est accentué à nouveau. Si les cheminots veulent voir cet écart se réduire, ils doivent s'inscrire massivement dans l'action. En tout état de cause, la CGT va consulter l'ensemble de ses syndiqués sur les différents textes et des suites à donner.



Article 49 du projet d'accord d'entreprise V2

La mobilisation des cheminots a permis de faire évoluer favorablement le texte sur l'accord d'entreprise, malgré tout, des points négatifs subsistent.

L'article 49 est un **49.3** de la Direction car celui-ci donne la possibilité de déroger localement ou par activité pour besoins de production, ce n'est ni plus ni moins que l'intégration de l'article 2 de la loi El Khomri à la SNCF !

Pour faire simple, il permet de déroger aux 48 premiers articles. Les cheminots pourraient se voir imposer des dérogations rabaissées au niveau de la CCN et au bon vouloir de dirigeants d'entités.

Seule une CCN de haut niveau aurait pu empêcher un écart important des conditions sociales entre les cheminots, la CGT en **toute responsabilité** ne signera pas en l'état cette Convention Collective Nationale.

Sous les feux de la rampe !!

Dès 6h du matin, un accueil à l'entrée du Pôle Social a été mis en place, l'objectif étant de discuter avec l'ensemble des cheminots lors de leurs PS ou de leurs FS. Il est important, pour les cheminots, de prendre conscience des méfaits des accords actuels et des futurs changements qu'ils pourraient rencontrer concernant leurs conditions de travail.

C'est ensuite près de 80 cheminots qui se sont réunis en assemblée générale pour discuter des suites du mouvement. L'avis est unanime sur les suites à donner pour la journée du 9 Juin et la reconduction a été votée à une grande majorité (0 contre - 8 abstentions).



Point Crêpes :

Au 11ème jour de grève, nous en sommes à 1770 crêpes faites par notre camarade Marc.

Encore merci à lui.

Jeudi 9 Juin

- ⇒ **Dès 19h Piquet de grève au dépôt**
- ⇒ **6h00 Piquet et filtrage au Pôle Social**
- ⇒ **9h15 AG des syndiqués CGT au Pôle Social**
- ⇒ **10h30 AG interservices des cheminots au Pôle Social**

